

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 avril à 20 heures 30, le conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la présidence de Monsieur Jérémy TRACQ, président.

La convocation a été envoyée en date du 16 avril 2026.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Cédric BERMOND, Stéphane BOYER, David BRUBALLA, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Sophie CHARVOZ, François CHEMIN, Christian CHIALE, Frédéric CHICOT, Jean-Marc COUVERT, Clotilde DUCROUX VERNIER, Eric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Cédric GUEHO, Pascal LAGLERA, Claudine LANFREY, Catherine PASTEL, Denis PASTEL, Aurore PETIT, Laurent POUPARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Magali ROUARD, Karine ROUTIN.

Absents : Blandine CHARVOZ, Elodie FAVRE, Bernard ZIZEK.

Procurations : Blandine CHARVOZ à Humberto FERNANDES
Elodie FAVRE à Jacques ARNOUX
Bernard ZIZEK à Catherine PASTEL

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 27

Nombre de pouvoirs : 03

Nombre de votants : 30

Monsieur Jacques ARNOUX a été désigné secrétaire de séance.

Objet : France Numérique Ensemble Savoie - Désignation d'un référent local

Monsieur le président informe l'assemblée de la validation en novembre 2024 de la feuille de route France Numérique Ensemble de la Savoie, document orientant la politique de médiation et d'inclusion numérique pour la période 2024-2027, copilotée par le Département de la Savoie et la Préfecture.

L'inclusion et la médiation numérique revêtent un intérêt majeur, notamment pour les territoires ruraux et de montagne. La feuille de route recense des pistes d'actions et de réflexions à développer concrètement en Savoie. Dans ces conditions, dans l'objectif de coordonner les initiatives et valoriser les actions de la CCHMV en la matière, Monsieur le président propose de procéder à la désignation d'un référent élu issu du conseil communautaire à l'inclusion et à la médiation numérique.

Cette délégation permettra l'identification d'un interlocuteur pérenne pour faire le lien avec les politiques menées à l'échelle départementale et participer aux instances de gouvernance, notamment le comité de suivi de la feuille de route.

Monsieur le président demande à l'assemblée de délibérer.

Le conseil communautaire,

Vu l'exposé de Monsieur le président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :


- **Décide** de désigner le référent local au scrutin public ;
- **Désigne** Monsieur Jean-Marc BUTTARD en qualité de référent local dans le cadre de la feuille de route France Numérique Ensemble Savoie ;
- **Charge** Monsieur le président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en conseil communautaire en séance de ce jour.

Pour copie conforme, Modane, le 24 avril 2026.

Le secrétaire de séance

Jacques ARNOUX



Le Président

Jérémy TRACQ

